

2016-04-032-DR

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2016

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

L'an deux mille seize, le dix-huit avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. AJA, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme DELAVENNE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GARANS procuration à M. GONZALES
Mme FAURE procuration à M. ROBLES
M. CLAVERIE procuration à Mme DELAVENNE (jusqu'au point n°2016-04-042-DAP)

ABSENT

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29
30 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de pouvoirs: 3
2 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de votants : 32



2016-04-032-DR - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIPL)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par circulaire du 15 janvier, M. le Premier Ministre a détaillé les modalités de mise en œuvre des dispositions inscrites à l'article 159 de la loi de finances pour 2016, relatives au fonds de soutien d'un milliard d'euros en faveur des projets portés par les Communes et leurs groupements.

Ce fonds se traduit par une hausse de la DETR (Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux) ainsi que par la création d'une dotation budgétaire de 800 millions d'euros destinée à soutenir les projets portés par les communes et leurs groupements à fiscalité propre.

Ce fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) est composée de deux enveloppes distinctes de 500 M€ et 300 M€ qui ont été réparties en fonction de la population de chaque Région. Seules certaines communes seront éligibles aux crédits de la seconde enveloppe dite « bourgs - centre » pour laquelle la commune de Tarnos n'est pas éligible.

S'agissant de la première enveloppe du FSIPL de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou Charentes, 44,37 M€ ont été notifiés afin de favoriser les projets consacrés prioritairement aux opérations de rénovation thermique, à la transition énergétique, au développement des énergies renouvelables, à la mise aux normes des bâtiments publics, au développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, à la construction de logements, à la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

Les Préfets de département sont chargés de recenser les projets susceptibles d'être présentés au titre de cette première enveloppe puis d'engager l'instruction des projets sur la base d'une sélection rigoureuse en vue de l'arbitrage final par le préfet de région.

Les conditions pour bénéficier des financements de cette dotation sont les suivantes :

- Les projets doivent avoir un impact significatif sur l'investissement local
- Le calendrier de l'opération doit être compatible avec un engagement des financements de l'Etat en 2016
- le taux de subvention est fixé au minimum à 30 % pour un montant minimum de subvention de 10 000 €
- l'assiette des dépenses éligibles est limitée aux seules dépenses d'investissement hors taxes

Les services de la Ville ont présenté le formulaire simplifié de dépôt de dossier dont la date butoir était fixée au 21 mars. La sous préfecture a confirmé la recevabilité des actions relatives à la mise en accessibilité des arrêts de bus et des bâtiments scolaires inscrites au budget 2016.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention pour les travaux de mise en accessibilité de 4 arrêts de bus et des bâtiments scolaires-petite enfance au titre du fonds de soutien à l'investissement local,
- d'approuver le plan de financement,
- de l'autoriser à effectuer toute démarche et signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALP1)

DÉCIDE de solliciter une subvention pour les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus et des bâtiments scolaires-petite enfance au titre du fonds de soutien à l'investissement local

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour les travaux de mise en accessibilité de 4 arrêts de bus prévus au budget 2016

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de mise en accessibilité pour 4 arrêts de bus	50 000 €'	Budget communal (45%)	22 500 €
		Syndicat de transport STACBA (25%)	12 500 €
		FSIPL (30%)	15 000 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments scolaires et dédiés à la petite enfance

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de mise en accessibilité bâtiment phase 1	69 000 €	Budget communal (70%)	48 300€
		FSIPL (30%)	20 700 €

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document y afférent.

Vote: 32

Pour: 32

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 avril 2016

Le Maire

